

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-107

présenté par

M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Philippe Brun, M. Guedj, M. Aviragnet,
M. Califer, M. Delaporte, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot,
M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac,
Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	5 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Soutien exceptionnel à l'IFPEN pour faire face à la hausse du coût de l'énergie (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'abonder de 5 millions d'euros une nouvelle action 1 Soutien exceptionnel à l'IFPEN pour faire face à la hausse du coût de l'énergie d'un nouveau programme Soutien exceptionnel à l'IFPEN pour faire face à la hausse du coût de l'énergie pour augmenter d'autant la SCSP de l'IFPEN.

L'IFP Énergies nouvelles (IFPEN) est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement. Ses activités sont désormais majoritairement consacrées à la recherche en énergies renouvelables, en mobilités durables (bio-carburants) et en recyclages.

L'IFPEN est confronté à l'augmentation importante des coûts de l'énergie. 5 millions d'euros sont absolument nécessaires pour lui permettre de supporter cette augmentation.

En raison des règles de recevabilité budgétaire imposées par l'article 40 de la Constitution, cet amendement propose de diminuer de 5 millions d'euros les crédits de l'action 2 Agence nationale de la recherche du programme 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

M. le député souhaite par ce gage alerter sur l'importance croissante de la recherche sur projets au détriment des financements récurrents, la recherche sur projets étant chronophage, source d'anxiété pour les chercheurs et constituant une atteinte à la liberté de la recherche.